

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 30 AOUT 2022 – 20 H 30

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Etaient présents :

Marie BERTHOUMIEU

Jérôme LANDES

Maurice ANDRIEU

Christian FABRE

Marylène HARANG

Alain ROUGIE

Secrétaire de séance : Jérôme LANDES, en absence d'autre candidature.

Avant de démarrer la séance, Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Il s'agit du choix du devis pour la décoration de la coupole de l'église d'Albiac

6 VOIX POUR

Mme le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du vendredi 20 mai et le met au vote.

Vote : 6 VOIX POUR

Elle explique par ailleurs le déroulé-type de 3 réunions de conseil municipal suite à la réforme de la publicité, l'entrée en vigueur et la conservation des actes des collectivités.

Semaine suivant la 1^{ère} séance : Affichage en mairie de la liste des délibérations examinées et publication sur le site internet

Semaine suivant la 2^{ème} séance : Procès-verbal (ou compte-rendu de réunion) approuvé de la séance N° 1 signé par le Maire et l' élu secrétaire de séance et publicité

Semaine suivant la 3^{ème} séance : procès-verbal de la séance n° 2 signé par le Maire et l' élu secrétaire de séance et affichage de la liste des délibération examinées en séance n° 3 et publication sur le site internet

1/ DELIBERATION REGLEMENT FRAIS SCOLAIRES ECOLE DE GRAMAT

Mme le Maire indique que la participation de la commune aux frais scolaires des écoles de Gramat se monte pour l'année 2021 à : 1538 € pour un élève de maternelle.

Vote : 6 VOIX POUR

2/ DELIBERATION PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES FRAIS DE PHOTOCOPIES DE L'ASSOCIATION ALBIUS VILLA

Mme le Maire rappelle que depuis sa création en 2008, l'association a toujours pris en charge ses frais de photocopies, mais elle indique qu'il arrive que l'association fasse appel à la Mairie pour réaliser des photocopies, notamment des convocations/invitations adressées aux administrés de la Commune.

Mme le Maire explique que dans la mesure où l'Association intervient principalement sur des actions qui ont pour but d'améliorer et de sauvegarder le patrimoine de la Commune (entretien et restauration du petit patrimoine vernaculaire, nettoyage des chemins ruraux etc...), de contribuer au rayonnement de la commune à l'extérieur, elle trouverait normal et juste que la commune prenne en charge les photocopies de l'association qui dans l'année, ne dépassent pas 10 €.

6 VOIX POUR

3/ DELIBERATION CHOIX ENTREPRISE POUR DECORATION PEINTURE DE LA COUPOLE DE L'EGLISE ST PIERRE D'ALBIAC

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

L'entreprise JCB pour un montant de 4 500 € HT

L'entreprise MALBREL CONSERVATION pour un montant de 6 600 € HT

Mme le Maire explique que la société MALBREL est spécialisée dans la restauration intérieure des églises (tableaux, mobiliers etc...). Elle est d'ailleurs intervenue pour restaurer le tableau se trouvant dans le chœur de notre église, ce qui n'est pas le cas de l'entreprise JCB.

Par ailleurs, ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région et du Département et d'une souscription auprès de donateurs privés, souscription qui sera lancée le moment venu par l'Association Albius Villa. Pour ces différentes raisons, Mme le Maire fera le choix de l'entreprise MALBREL CONSERVATION. Elle demande l'avis des autres élus qui font le choix de l'entreprise MALBREL

6 VOIX POUR

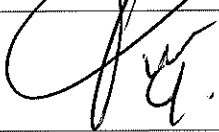
INFORMATIONS DIVERSES

- Mme le Maire indique qu'elle a demandé à la FDEL de chiffrer les 3 bornes restantes à installer dans le hameau de la Châtaigneraie. Elles seront posées courant 2023 si le budget le permet.
- Décorations de Noël : Mme le Maire rappelle que les guirlandes existantes ont été offertes par des bénévoles de la commune et qu'à ce jour, elles nécessiteraient d'être changées car elles ont beaucoup vieilli. Elle va demander des devis pour l'acquisition de guirlandes LED à installer uniquement autour de la halle
- Bilan des manifestations de l'été : toutes les manifestations qui ont été programmées (fête du village, Cinétoile, nuit des étoiles, inauguration des croix) se sont bien déroulées dans leur ensemble.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.

APPROBATION COMPTE-RENDU DU 30 AOUT 2022

de 29/09/2022

Marie BERTHOUMIEU	
Elu secrétaire de séance	